|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **AFRICAN UNION** | Description: Description: Description: logo | **UNION AFRICAINE** |
|  | **UNIÃO AFRICANA** |
| **Addis Ababa, Ethiopia P. O. Box 3243 Telephone: +251 11 551 7700 Fax: +251 11 5 517 844**  **Website:** [**www.au.int**](http://www.au.int) | | |

**SC24809 – 12/2/24**

##### **CONSEIL EXÉCUTIF**

##### **Trente-cinquième session ordinaire**

**4-5 juillet 2019**

**Niamey (Niger)**

**EX.CL/1161(XXXV)Rev.1**

Original : anglais

**RAPPORT DE LA 3E REUNION DU COMITE TECHNIQUE SPECIALISE (CTS) DE L’UA SUR LE DEVELOPPEMENT SOCIAL, LE TRAVAIL ET L’EMPLOI, 1-5 AVRIL 2019, ADDIS-ABEBA (ÉTHIOPIE)**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **AFRICAN UNION** | **oaulogo** | **UNION AFRICAINE** |
|  | **UNIÃO AFRICANA** |
| **Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Tel:+251 11 551 77 00 Fax: +251 11 551 78 44**  **Website:** [**www.au.int**](http://www.au.int) | | |

**SA24449 – 138/2/24**

**TROISIÈME SESSION DU COMITÉ TECHNIQUE SPÉCIALISÉ SUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL, LE TRAVAIL ET L'EMPLOI (CTS-DSTE-3)**

**1-5 AVRIL 2019,**

**ADDIS ABEBA (ÉTHIOPIE)**

**STC-SDLE-3/MIN/RPT**

Original : anglais

**Thème:** «***Éradication de la pauvreté par des investissements stratégiques aux niveaux national et régional en faveur du développement social, du travail***

***et de l'emploi en Afrique****»*

**RAPPORT DE LA RÉUNION MINISTÉRIELLE**

**DE LA TROISIÈME SESSION DU COMITÉ TECHNIQUE SPÉCIALISÉ**

**SUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL, LE TRAVAIL ET L'EMPLOI**

**4-5 AVRIL 2019**

**RAPPORT DE LA RÉUNION DES MINISTRES**

|  |
| --- |
| INTRODUCTION |

1. La réunion des ministres de la 3e session du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur le développement social, le travail et l'emploi (CTS-DSTE-3) s'est tenue à Addis-Abeba (Éthiopie), du 4 au 5 avril 2019. Cette session avait pour thème: «Éradication de la pauvreté par des investissements stratégiques aux niveaux national et régional en faveur du développement social, du travail et de l'emploi en Afrique».

|  |
| --- |
| **PARTICIPATION** |

1. Ont participé à la réunion des ministres, des délégués des États membres de l'UA ci-après : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, Côte d’Ivoire, Djibouti, Égypte, Erythrée, eSwatini, Éthiopie, Gabon, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Kenya, Lesotho, Liberia, Libye, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, République arabe sahraouie démocratique, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République du Congo, Rwanda, Soudan, Swaziland, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Soudan du Sud, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.
2. Étaient également présents, des représentants des organisations internationales et des partenaires ci-après : *Action on Disability and Development International*, *African Disability Alliance* (Alliance africaine pour les personnes handicapées), Association de la sécurité sociale de l’Afrique centrale et orientale *(ECASSA), Fédération des Associations nationales éthiopiennes des personnes handicapées (FENAPD)*, Centre de recherche sur la santé et la population en Afrique, Plateforme africaine pour la protection sociale (APSP), *BUSINESSAfrica*, *ChildFund -Ethiopia,* *CODEPA,* Union européenne, Fondation des Œuvres pour la Solidarité et le Bien-être Social, GIZ, Organisation de l’unité syndicale africaine (OASU), Confédération syndicale internationale (CSI-Afrique), Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), *OA*, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (OHCHR), OIM, ONU-Femmes, *HelpAge International*, OIT, *Insitute for Social Law and Policy*, Ministère des Affaires étrangères de la Finlande, *North West University*, *RIATT-ESA*, *Save the Children, The Baja’I International Community*, *The Nation Newspaper- Nigeria,* Commission économique pour l’Afrique (CEA)*,* Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), *WSM, Ethiopian National Association of the Blind, ADA Board,* Caisse Nationale de Sécurité Sociale(CNSS), *Pan-African YWDs Networks, Women and Social Protection Tanzania, The Muhanna Foundation, Albinism Society of South Africa.*

|  |
| --- |
| **CÉRÉMONINE D’OUVERTURE** |

1. Dr ErgogieTesfaye, Honorable ministre du Travail et des Affaires sociales de la République fédérale démocratique d’Éthiopie a, dans son allocution, souhaité la bienvenue à l’ensemble des participants à cette réunion ministérielle de la troisième session ordinaire du Comité technique spécialisé sur le développement social, le travail et l’emploi. Dr Tesfaye a indiqué que la pauvreté reste toujours un défi majeur pour tous les Africains, et que l’éradication de la pauvreté constitue l’une des principales priorités de l’Agenda 2063 de l’UA et de son Plan décennal de mise en œuvre. Elle a par ailleurs déclaré que la création d’emplois et d’un travail décents, qui entraîne une augmentation de la productivité et de la compétitivité, a suscité une attention considérable de la part du gouvernement de la République fédérale démocratique d’Éthiopie et constitue donc l’une de ses priorités politiques.
2. Dr Tesfaye a ensuite ajouté que la pauvreté et le chômage demeurent un problème multidimensionnel, avant d’encourager les ministres de l’Emploi à collaborer davantage avec d’autres ministres, notamment ceux des Finances, de l’Industrie, de la Santé, du Commerce et des Investissements afin de trouver des solutions adéquates et spécifiques pour chaque pays, et d’inspirer les autres. Elle a en outre exhorté les délégations respectives à participer activement aux délibérations de la réunion, à apprendre les unes des autres et à aborder les problèmes du chômage et de la pauvreté de manière durable.
3. Au nom du patronat en Afrique, Mme Jacqueline Mugo, EBS, Secrétaire générale de *BUSINESSAfrica*, Directrice exécutive de la Fédération des employeurs du Kenya, a fait part le privilège qu’ont eu les employeurs de participer à la session du seul Comité technique spécialisé tripartite de l’Union africaine Union. Elle a ensuite rappelé l’importance des forums tripartites afin de débattre de défis africains et d’identifier une position africaine commune qui doit promouvoir les intérêts de l’Afrique, particulièrement quand il s’agit de questions liées au travail, à la protection sociale, à la productivité et à l’emploi. Elle a par ailleurs souligné l’intérêt qu’accordent les employeurs aux questions examinées au cours de la réunion d’experts, avant de réaffirmer l’engagement de *BUSINESSAfrica* à poursuivre le partenariat avec l’Union africaine et les États membres, dans le but de s’assurer que les recommandations sont mises en œuvre. Mme Mugo a, pour conclure son allocution, mis l’accent sur la responsabilité des dirigeants actuels d’apporter des réponses pertinentes à la lutte contre la pauvreté, le chômage, l’informalité et la vulnérabilité en Afrique.
4. M. Mezhoud Arezki, Secrétaire général de l’Organisation de l’Unité syndicale africaine (OUSA), a, au nom de l’ensemble des travailleurs africains et de leurs représentants, fait part de la satisfaction des travailleurs d’être représentés à la présente session du CTS, qui offre une unique occasion de délibérer sur des questions sociales, d’échanger des vues et de recueillir des contributions afin d’aider les Africains dans leur combat quotidien pour une vie meilleure. Il a ensuite souligné que les points inscrits à l’ordre du jour de la réunion, notamment la protection sociale, le travail décent, le travail des enfants et la migration donnent une idée de la réalité sur le continent et sont des points très pertinents pour les travailleurs et leurs familles. Ces questions appellent donc à des politiques authentiquement africaines qui doivent être mises en œuvre avec le soutien de tous les partenaires sociaux. M. Arezki a enfin insisté sur l’importance d’encourager la participation des travailleurs à ces forums, avant de souhaiter à l’ensemble des participants des délibérations fructueuses.
5. Dans son allocution, Mme Cynthia Samuel – Olonjuwon, Directrice générale adjointe de l’OIT et Directrice régionale pour l’Afrique a fait part de sa gratitude pour l’invitation faite à l’OIT de participer à la troisième session du CTS. Elle a ensuite indiqué que l’UA reste un partenaire stratégique pour l’OIT, avant d’informer les participants que le Directeur général, M. Guy Rider, aurait souhaité assister à la réunion. Toutefois, en raison d’autres obligations tout aussi importantes ayant trait à la commémoration du centenaire de l’OIT, il n’a pas pu faire le déplacement d’Addis-Abeba.
6. La Directrice générale de l'OIT pour l’Afrique a souligné que le premier Bureau de l'OIT en Afrique avait été créé au Nigéria, en 1959. Elle a ensuite souligné que l'OIT s'associe fermement au thème du CTS et a exhorté les délégués à se joindre à l'OIT non seulement pour célébrer le centenaire, mais aussi pour réfléchir sur les conditions viables et déterminantes qui peuvent créer et donner une impulsion en faveur d’un meilleur avenir du travail en Afrique. Elle a enfin précisé que l’OIT était disposée à tout mettre en œuvre pour tirer pleinement partie de la force inhérente unique qui est investie dans cette architecture tripartite.
7. Dans son allocution d'ouverture, S.E. la Commissaire aux affaires sociales, Mme Amira El-Fadil, a souhaité la bienvenue aux ministres et aux éminents représentants des partenaires sociaux à la 3e session ordinaire du Comité technique spécialisé sur le développement social, le travail et l'emploi sur le thème ci-après : «*Éradication de la pauvreté par des investissements stratégiques aux niveaux national et régional en faveur du développement social, du travail et de l'emploi en Afrique*»*.*
8. La Commissaire a par ailleurs souligné que la Commission de l’UA a élaboré des cadres politiques axés sur la lutte contre la pauvreté, la promotion du travail décent, de la croissance inclusive et de la durabilité. Elle a en outre déclaré qu'elle estimait qu'avec ces cadres, l'Afrique pouvait faire un grand bond en avant dans son processus de transformation socioéconomique et offrir un avenir prospère aux générations futures - «*L’Afrique que nous voulons et l'Afrique pour laquelle nous luttons*», grâce à tous les efforts collectifs humainement possibles. La Commissaire a conclu en déclarant ouverts les travaux de la réunion.
9. Au nom du ministre algérien du Travail, de l’Emploi, et de la Sécurité sociale, ancien président du Bureau sortant, Mr Mohamed Khiat, Secrétaire permanent, a exprimé ses vifs remerciements au gouvernement et au peuple éthiopiens pour l'accueil réservé à toutes les délégations venues participer à cette 3e session du Comité technique spécialisé « Développement Social, Travail et Emploi » (CTS-DSTE) ici à Addis-Abeba. Il a par ailleurs souligné l’importance de travailler en étroite collaboration avec le Département Affaires sociales de la Commission de l’Union africaine pour faire aboutir les dossiers restés en suspens et mettre en œuvre les décisions prises lors de la 3éme session du CTS-DSTE. Il a aussi ajouté que, de par sa caractère tripartite, le CTS a un rôle important et doit être un pôle et une force de proposition en matière de lutte contre la pauvreté, de promotion de l’emploi, de non-discrimination, d’égalité de protection et de promotion des catégories vulnérables. Il doit être la locomotive du développement humain sur notre continent et nous devons veiller à ce que le Développement économique ne se fasse pas au détriment du développement social et que personne ne soit laissée pour compte.

|  |
| --- |
| **QUESTIONS DE PROCÉDURE** |

1. **Élection du Bureau**
2. Le Bureau du Conseiller juridique a souligné que, conformément au Règlement intérieur du CTS-DSTE, la réunion d'experts tenue du 1er au 3 avril 2019 a élu le Bureau du CTS en vertu de la disposition statutaire tripartite. Le représentant de l'OLC a ensuite annoncé la composition de ce nouveau Bureau comme suit :

|  |  |
| --- | --- |
| **Président : (Gouvernement)** | **Burkina Faso (Afrique de l’Ouest)** |
| **1er vice-président (Gouvernement)** | **Ouganda (Afrique de l’Est)** |
| **2e vice-président (Employeur)** | **Tchad (Afrique centrale)** |
| **3e vice-président (Travailleur)** | **Namibie (Afrique australe)** |
| **Rapporteur (Gouvernement)** | **Algérie (Afrique du Nord)** |

1. M. Mohamed khiat, Secrétaire général du ministère du Travail, de l’Emploi et de la Sécurité sociale de l’Algérie, au nom du Président du Bureau sortant, a passé le relais à la nouvelle Présidente du Bureau l’honorable ministre Séni Mahamadou Ouédraogo, ministre de la fonction publique, du travail et de la protection sociale du Burkina Faso. Dans son discours d’acceptation, la nouvelle Présidente a remercié le Président sortant pour le travail remarquable accompli et a remercié les honorables ministres pour la confiance qu’ils ont accordée au nouveau bureau. Elle a rassuré les participants que le nouveau Bureau travaillera en étroite collaboration avec l’UA Commission au cours de son mandat.
2. **Adoption de l’ordre du jour et du programme de travail**
3. Les participants ont adopté l’ordre du jour et le programme de travail avec amendements.

**TABLE RONDE MINISTÉRIELLE SUR LE THÈME :** **«Éradication de la pauvreté par des investissements stratégiques aux niveaux national et régional en faveur du développement social du travail et de l’emploi en Afrique»**

1. Une table ronde a été organisée, avec pour intervenants les personnalités ci-après : le Sénateur (Dr) Chris Nwabueze Ngige, honorable ministre du Travail et de l'Emploi du Nigéria, Mme Jacqueline Mugo (EBS), Secrétaire générale de *Business Africa* et M. Mehzoud Arezki, Secrétaire général de l’OUSA.
2. Prenant la parole à l’ouverture de cette table ronde, le Sénateur (Dr) Chris Nwabueze Ngige, a souligné que la pauvreté en Afrique est généralement liée au manque d'éducation et à de mauvaises conditions d’hygiène. La pauvreté peut conduire à une mauvaise performance de l’économie médiocre, à l'inégalité des revenus, à l'instabilité politique, aux conflits ethniques, etc. Le Nigeria, en tant que pays confronté aux effets de la pauvreté, a élaboré et mis en œuvre un plan de redressement économique et de croissance visant à assurer un bien-être optimal aux populations. Ce plan vise, entre autres mesures, à cibler l'emploi des jeunes et l'accès à l'éducation pour les enfants dans plus de 30 États du pays. L'aide aux entrepreneurs est également fournie grâce aux programmes de prêts sans intérêt. D’autres interventions directes telles que la validation de la politique nationale de l'emploi axée sur l'emploi des jeunes et la création d'une direction nationale de l'emploi ont également été mentionnées. Le sénateur (Dr) Chris Ngige a conclu son intervention en attirant l'attention de ses pairs sur le lien entre le décrochage scolaire, le travail des enfants, le travail forcé et la traite des personnes et a appelé les États membres africains à créer un environnement propice à la protection des enfants.
3. Mme Jacqueline Mugo (EBS) a souligné l'importance de prendre en compte la perspective du secteur privé dans le débat sur ce thème. Mme Mugo a reconnu que, à l’instar du Nigeria, nombre de gouvernements ont mis en œuvre des mesures, mais que la pauvreté reste toujours présente, en particulier dans les zones rurales et reculées, et touche les populations les plus vulnérables. Mme Mugo a rappelé l'aspiration de l’Agenda 2063 de l’Afrique, et a souligné l'importance d'un emploi de qualité comme étant le meilleur moyen d'améliorer les conditions de vie des citoyens. Rappelant que l'emploi est également lié à la migration, elle a souligné la nécessité d'assurer des soins médicaux et une protection sociale aux populations, d’accorder la priorité à la transformation de l'économie informelle et de développer les compétences pour l’avenir. Mme Mugo a proposé des mesures essentielles telles que : le remboursement de la taxe industrielle au secteur privé pour assurer l'amélioration des compétences dans les entreprises, le renforcement des mécanismes tripartites, la nécessité d'exploiter la technologie, en particulier en faveur des femmes et des jeunes, et la simplification des procédures administratives.
4. Selon M. Mehzoud Arezki, la réduction de la pauvreté exige une meilleure compréhension de ses causes profondes. Bien que les données et les statistiques permettent d’avoir une certaine perception de la pauvreté, l’appréciation réelle de sa portée en Afrique doit être mieux examinée selon les perspectives des travailleurs. Les États membres africains doivent reconnaître qu’il existe des causes directes et indirectes de la pauvreté, qui requièrent des interventions adaptées. M. Arezki a ensuite souligné que la pauvreté est le résultat des choix de politique économique et sociale ; et du modèle de gouvernance capable d’assurer une redistribution équitable de la richesse nationale. Le Secrétaire général de l’OUSA a par ailleurs invité les gouvernements et les partenaires sociaux à se poser des questions pertinentes, notamment en ce qui concerne: (1) le type/la qualité des investissements réalisés dans le secteur des services en Afrique et plus particulièrement leur exploitation dans des secteurs productifs, comme le secteur agricole et rural, (2) le respect des droits des populations dans la mise en œuvre des projets d’investissement, (3) la pertinence des systèmes d’enseignement et de formation obsolètes en Afrique, qui ne répondent pas aux besoins du marché du travail, (4) l’adéquation des systèmes de gouvernance pour assurer une politique solide et durable. M. Arezki a enfin mis l’accent sur la nécessité de soutenir l’élaboration de modèles susceptibles de créer des emplois et de générer des salaires décents.
5. Au cours des discussions, les participants ont mis en exergue l’éducation comme étant un facteur puissant et déterminant pouvant permettre aux personnes d’échapper à la pauvreté, tout en ajoutant de la valeur à leurs ressources naturelles. S’agissant de la protection des femmes enceintes, la réintégration des travailleurs migrants de retour, les participants ont précisé que les investissements selon le modèle de la Banque mondiale et du FMI n’ont pas permis de créer un nombre proportionnel d’emplois par rapport aux investissements antérieurs des gouvernements dans les zones où le nombre d’emplois est élevé. Ils ont par ailleurs mis en exergue l’impact de la démographie sur les marchés du travail, la responsabilité partagée, les rôles des partenariats public-privés sur la création d’emplois décents, la transformation économique informelle, l’effet de la corruption et les flux financiers illicites. Il a été soulevé, la situation sécuritaire compromise dans les pays du G5 Sahel, notamment le Burkina Faso, le Mali, le Niger, le Nigeria, le Tchad et la Mauritanie), qui met en lumière le lien entre cette situation et le déficit structurel du travail décent dans les pays concernés ou les problèmes d’insécurité sont causés par une mauvaise performance du marché du travail.
6. Au cours des discussions, les ministres ont formulé les observations ci-après :
7. Promouvoir le partenariat public-privé en matière de développement des compétences, y compris les mécanismes de reconnaissance des compétences dans l'économie informelle, par le biais d'une taxe pour la formation industrielle et le soutien budgétaire consacrée à la modernisation de l'apprentissage traditionnel dans l'économie informelle ; le PPP peut également s'étendre au logement et aux soins médicaux ;
8. Renforcer la responsabilité sociale des entreprises, notamment dans le cadre de la création d’emplois dans les communautés, promouvoir les stages sur le lieu de travail, en collaboration avec *BUSINESSAfrica* et le secteur privé ;
9. Renforcer le dialogue social pour promouvoir le travail décent, la protection sociale et les droits des travailleurs, la promotion de la productivité et la compétitivité ;
10. Prendre en compte les objectifs de protection sociale et de sécurité sociale dans les programmes de développement négociés par les États membres et les CER ;
11. Promouvoir la coopération bilatérale et multilatérale, la coopération Sud-Sud, notamment par le biais de la plateforme d'assistance technique intra-africaine de l'Union africaine ;
12. Mettre en place des mesures incitatives fiscales en faveur des investissements du secteur privé et la création d'emplois soutenus par des allègements fiscaux, en consultation avec les ministères concernés ;
13. Élaborer un programme spécifiquement africain qui sera incorporé dans les priorités de développement économique et social afin de réaliser les objectifs de cohésion et de stabilité sociale axés sur l'inclusion des personnes les plus vulnérables ;
14. La Commission de l'Union africaine travaillera avec les États membres en vue d’assurer l'inclusion de la protection sociale dans les lois et les actes constitutionnels ;
15. La Commission de l’Union africaine a été exhortée à aider, en collaboration avec l’OIT et les autres partenaires, les pays du G5 Sahel à élaborer une initiative spécifique sur le travail, l’emploi et la protection sociale, la migration de la main d’œuvre dans le but de renforcer la stabilité et la cohésion sociale dans les pays touchés et de réduire les risques d’insécurité ;
16. Étant donné que les activités du secteur informel ne sont pas réglementées dans la plupart des pays, il s’avère donc nécessaire de mettre en place des mécanismes afin de les intégrer dans le secteur formel.

|  |
| --- |
| **EXAMEN DES PROPOSITIONS DU COMITÉ TECHNIQUE SUR L'INSTRUMENT D'AMENDEMENT DE L'OIT DE 1986 ET SUR LA DÉCLARATION DE CENTENAIRE** |

1. La ministre du Travail du Zimbabwe a présenté les propositions du Comité technique sur les mesures à prendre afin d’accélérer la ratification de l'instrument d'amendement à la Constitution de l'OIT de 1986 et les questions à inclure dans la déclaration du centenaire de l'OIT. Dans un premier temps, elle a fait un bref exposé sur l'objectif principal de l’instrument d’amendement de 1986 visant à démocratiser le Conseil d’administration de l’OIT. Elle a mis en exergue le manque de progrès dans l'exigence du nombre de ratifications nécessaires pour l'entrée en vigueur de cet instrument, en particulier de la part des pays occupant des sièges non électifs au Conseil d'administration. À cet égard, elle a présenté les trois domaines d’action suivants dans le but d’intensifier la campagne en faveur de la ratification :
2. Proposer que les chefs d'État et de gouvernement africains, dans leurs discours à l’occasion de la conférence du centenaire de l'OIT en juin 2019, soulignent la pertinence de l'instrument de 1986 pour la démocratisation de l'OIT ;
3. Au prochain sommet de l'UA, il faut encourager les six pays africains qui n'ont pas encore ratifié la Convention de 1986 à le faire ;
4. Le prochain sommet de l’UA doit adopter une déclaration sur la démocratisation du Conseil d’administration de l’OIT et la présenter au Directeur général de l’OIT lors de la 14e réunion régionale africaine de l’OIT prévue pour décembre 2019 à Abidjan (Côte d’Ivoire).
5. Concernant la Déclaration sur le centenaire de l’OIT, la ministre a rappelé la position du Groupe africain, qui a été formulée au cours de la 335e session du Conseil d’administration, et qui a mis en exergue l’importance d’inclure la démocratisation des structures de gouvernance de l’OIT comme élément clé de cette Déclaration. Elle a également présenté aux participants le libellé proposé sur la démocratisation afin qu’il soit inclus dans la déclaration au cours des négociations. Elle a en outre mis en exergue la proposition du Comité technique selon laquelle, dans l’éventualité où les autres régions de l’OIT ne soutiennent pas l’inclusion de cette question dans la déclaration, l’Afrique doit, en conséquence, se dissocier ou retirer son appui à cette déclaration.
6. Suite aux discussions, les ministres ont en conséquence :
   * 1. félicité le Comité technique spécialisé pour le tâche accomplie ;
     2. appuyé les propositions du Comité technique et demandé que la formulation proposée pour inclusion dans la déclaration du centenaire soit affinée ;
     3. souligné l’importance pour les pays africains qui ne l’ont pas encore fait de ratifier l’instrument de 1986 et demandé qu’ils portent cette question à l’attention de leurs parlementaires ;
     4. indiqué que tous les États membres de l’UA doivent faire bloc autour de la campagne en faveur de la ratification de l’instrument de 1986 afin d’accélérer son entrée en vigueur.

|  |
| --- |
| **Examen du rapport de la réunion d’experts- CTS-DSTE-3** |

1. Les ministres ont examiné les recommandations de la réunion d’Experts.

**THÈME :** **«ÉRADICATION DE LA PAUVRETÉ PAR DES INVESTISSEMENTS STRATÉGIQUES AUX NIVEAUX NATIONAL ET RÉGIONAL EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL. DU TRAVAIL ET DE L’EMPLOI EN AFRIQUE»**

1. Les ministres ont approuvé les recommandations ci-après des Experts sur le thème de la session :

Mettre un accent particulier sur le travail décent pour la jeunesse, lequel a un impact social, économique et politique, traite des facteurs démographiques et de l’emploi en milieu rural;

Développer et améliorer les statistiques et les données sur les salaires ;

Renforcer le cadre politique des États membres en matière de migration du travail grâce au renforcement des capacités et à l’élaboration d’accords régionaux et multilatéraux ;

Évaluer/mesurer l’impact des politiques/modèles de développement macroéconomique, économique et social et des systèmes de gouvernance de la pauvreté, de l’emploi, des revenus, des inégalités et de la vulnérabilité des personnes et des travailleurs dans tous les secteurs. Cette évaluation doit également couvrir l’impact de la corruption, notamment sur la redistribution équitable des richesses nationales ;

Élaborer des politiques et des stratégies visant à améliorer les conditions des travailleurs pauvres, à réduire la pauvreté et les inégalités, notamment les mesures relatives au salaire minimum vital comme mesure de garantie du revenu, et l’intégration de l’emploi dans tous les secteurs ;

Institutionnaliser le modèle de dialogue social en Afrique afin de le transformer en un mécanisme plus pratique et efficace susceptible de contribuer à la création de la richesse, à l’amélioration de la compétitivité et de la productivité, visant à assurer une distribution équitable des gains de la productivité, à la promotion de la coopération et à l’échange d’expériences avec les autres pays ;

Investir dans les infrastructures requises afin d’assurer un meilleur accès des travailleurs pauvres et vulnérables aux marchés, aux moyens de production, à l’énergie, à la santé, au développement des compétences, à la sécurité sociale et à la protection sociale.

Encourager la Commission de l’Union africaine à promouvoir la coopération régionale dans le cadre du partage d’expériences et de meilleures pratiques en matière de formation et de renforcement des capacités des travailleurs.

|  |
| --- |
| **PROJET DE PROTOCOLE Á LA CHARTE AFRICAINE DES DROITS DE L’HOMME ET DES PEUPLES RELATIF AUX DROITS DES CITOYENS, Á LA PROTECTION SOCIALE ET Á LA SÉCURITÉ SOCIALE** |

1. Suite aux délibérations, les ministres ont décidé de ce qui suit :

Le projet de Protocole doit faire l’objet d’une discussion au niveau national ;

La Commission de l’Union va assurer la distribution de ce projet de Protocole à l’ensemble des États membres afin de recueillir leurs commentaires et observations qu’ils doivent lui faire parvenir dans un délai de 3 mois ;

La Commission organisera, par la suite, un atelier de continental de validation ;

Une session extraordinaire sera organisée à Abidjan, en décembre 2019, avant la réunion régionale africaine de l’OIT, dans le but d’examiner ce projet de Protocole.

|  |
| --- |
| **PROJET DE PROGRAMME SOCIAL 2063 DE L’UA** |

1. Suite aux délibérations, les ministres ont décidé de ce qui suit :
   * 1. Le projet d’Agenda social 2063 doit faire l’objet d’une discussion au niveau national ;
     2. La Commission de l’Union va assurer la distribution de ce projet d’Agenda à l’ensemble des États membres afin de recueillir leurs commentaires et observations qu’ils doivent faire parvenir à la Commission dans un délai de 3 mois ;
     3. La Commission organisera, par la suite, un atelier de continental de validation avant de soumettre ce projet d’Agenda social 2063 à la session extraordinaire du Comité technique spécialisé, qui sera organisée à Abidjan (Côte d’Ivoire), en décembre 2019.

**Mise en œuvre de l’Architecture de gestion de l’invalidité et des personnes handicapées de l’Union africaine (AUDA)**

1. **Projet de rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action continental pour la Décennie africaine des personnes handicapées (2010 – 2019)**
2. Au terme des délibérations, les ministres ont adopté le rapport.
3. **Projet de cadre stratégique pour les personnes handicapées**
4. Au terme des délibérations, les ministres ont adopté le rapport.
5. **Projet de Plan d'action pour mettre fin aux attaques et à la discrimination à l'égard des personnes atteintes d'albinisme**
6. Suite aux délibérations, les ministres ont :

adopté le projet de Plan d’action pour mettre fin aux attaques et à la discrimination à l'égard des personnes atteintes d'albinisme ;

demandé à la Commission de l’Union africaine de designer un envoyé spécial pour les personnes atteintes d'albinisme en Afrique.

|  |
| --- |
| **Appel à prendre des mesures accélérées sur le plan d`action pour assurer une Afrique digne des enfants - Campagne de l'UA pour éliminer le mariage d'enfants en Afrique** |

1. Au terme des discussions, les ministres ont adopté les recommandations ci-après :
2. Le rôle du Rapporteur spécial sur l'élimination du mariage des enfants doit être renforcé grâce à la facilitation du dialogue avec les différentes parties prenantes, notamment les chefs traditionnels et religieux, la jeunesse et les communautés, afin de mettre en œuvre des mesures concrètes visant à mettre fin au mariage des enfants ;
3. L’Union africaine doit proposer un ensemble de critères ou de lignes directrices aux États membres lors des visites d'évaluation dans les pays dans le but d'analyser correctement les progrès réalisés par ces pays dans le cadre de la mise en œuvre de leurs stratégies et programmes visant à mettre fin aux mariages des enfants ;
4. Dans le cadre du Plan stratégique quinquennal de la campagne de l'UA (2019-2023), un mécanisme institutionnel de coopération doit être mis en place entre le Leader désigné pour mettre fin au mariage des enfants, le Président Edgar Lungu, le Rapporteur spécial et l'Ambassadeur de bonne volonté pour la lutte contre le mariage d’enfants afin d’établir la synergie et de renforcer leur collaboration avec les institutions gouvernementales et les organisations de la société civile ;
5. Le soutien doit être étendu aux États membres au-delà des visites de suivi et d'évaluation, afin d'inclure également les directives pour les services de protection sociale aux communautés dans les zones rurales, qui sont les plus touchées par les mariages des enfants.

|  |
| --- |
| **Paiement des arriérés de contributions à l’Institut africain de réadaptation (ARI) dissous pour le règlement des arriérés de salaires dus aux anciens membres du personnel de l’ARI** |

1. Les ministres ont exhorté :
2. Les États membres à s’acquitter de leurs obligations financières afin d’assurer le paiement des arrières de salaires, et demandé à la Commission de l’Union africaine de continuer de plaider en faveur du paiement de ces arriérés auprès des États membres.

|  |
| --- |
| **Mise en œuvre de la Phase II du Projet de l’ADUA en faveur de l’Architecture de gestion de l’invalidité et des personnes handicapées de l’Union africaine (AUDA)** |

1. Les ministres ont pris note du rapport sur la mise en œuvre et ont exhorté les États membres et les partenaires à fournir des ressources supplémentaires pour la mise en œuvre des programmes portant sur les l’invalidité et les personnes handicapées, particulièrement dans le contexte de l’élaboration d’un nouveau cadre stratégique.

|  |
| --- |
| **État d’avancement du processus de signature et de ratification du Protocole sur les droits des personnes âgées en Afrique** |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **NO** | **PAYS** | **DATE DE SIGNATURE** | **DATE DE RATIFICATION/ ADHÉSION** | **DATE DE DÉPOT** |
| 1 | Bénin | 31/01/2017 |  |  |
| 2 | Burundi | 01/07/2018 |  |  |
| 3 | Comores | 29/01/2018 |  |  |
| 4 | Ghana | 04/07/2017 |  |  |
| 5 | Lesotho | 10/10/2018 | 11/04/2018 | 10/10/2018 |
| 6 | Mali | 01/07/2018 |  |  |
| 7 | Mozambique | 29/06/2018 |  |  |
| 8 | Sierra Leone | 14/07/2016 |  |  |
| 9 | Togo | 16/05/2018 |  |  |
| 10 | Zambie | 17/07/2016 |  |  |

1. Les ministres ont recommandé que les États membres doivent accélérer le processus de signature et de ratification de ce Protocole.

|  |
| --- |
| **Investir dans la population âgée afin de tirer pleinement parti du dividende démographique pour l’Afrique** |

1. Suite aux délibérations, les ministres ont approuvé le document de prise de position sur l’avancement de l’agenda de l’Afrique sur le vieillissement et les personnes âgées, intitulé : « Investir dans la population âgée afin de tirer pleinement parti du dividende démographique pour l’Afrique ».

|  |
| --- |
| **État d’avancement du processus de signature et de ratification du Protocole sur les droits des personnes handicapées en Afrique** |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **NO** | **PAYS** | **DATE DE SIGNATURE** | **DATE DE RATIFICATION/ ADHÉSION** | **DATE DE DÉPOT** |
| 1 | Burkina Faso | 17/01/2019 |  |  |
| 2 | République centrafricaine | 02/10/2018 |  |  |

1. Les ministres ont recommandé que les États membres doivent accélérer le processus de signature et de ratification de ce Protocole.

|  |
| --- |
| **Projet de Plan d’action décennal (2020-2030) pour l’éradication du travail des enfants, du travail forcé, de la traite des personnes et de l’esclavage moderne : AGENDA 2063- CIBLE 8.7 ODD** |

1. Suite aux délibérations, les ministres ont décidé de ce qui suit :
   * 1. Le projet de Plan d’action décennal (2020-2030) pour l’éradication du travail des enfants, du travail forcé, de la traite des personnes et de l’esclavage moderne doit faire l’objet d’une discussion au niveau national ;
     2. La Commission de l’Union doit assurer la distribution de ce projet de Plan d’action décennal à l’ensemble des États membres afin de recueillir leurs commentaires et observations qu’ils doivent faire parvenir à la Commission dans un délai de 3 mois ;
     3. La Commission doit organiser, par la suite, un atelier de continental de validation avant de soumettre ce projet de Plan d’action décennal à la session extraordinaire du Comité technique spécialisé, qui sera organisée à Abidjan (Côte d’Ivoire), en décembre 2019.

|  |
| --- |
| **Programme quinquennal sur le travail décent pour la transformation de l’économie informelle (Commission de l’UA-Organisation international du travail -OIT)** |

1. Suite aux délibérations, les ministres ont approuvé le Programme quinquennal sur le travail décent pour la transformation de l’économie informelle (Commission de l’UA-Organisation international du travail -OIT) et recommandé que la question sur la simplification des régimes fiscaux en vue de la transformation de l’économie informelle soit renvoyée aux ministres des Finances et aux ministres du Travail.

|  |
| --- |
| **Projet de lignes directrices sur la mise en œuvre des dispositions du Protocole sur la libre circulation des personnes relatives à la migration de la main d’œuvre** |

1. Suite aux délibérations, les ministres ont décidé que ce projet de lignes directrices soit débattu ultérieurement

|  |
| --- |
| **Lignes directrices sur la réintégration dans le marché du travail de travailleurs migrants de retour** |

1. Les ministres ont décidé que ce document soit débattu ultérieurement au niveau des États membres.

|  |
| --- |
| **Modélisation des systèmes d’information sur le marché du travail axés sur la demande (SIMT)** |

1. Les ministres ont approuvé les recommandations ci-après des Experts sur la Modélisation des systèmes d’information sur le marché du travail axés sur la demande (SIMT) :

Les États membres sont vivement encouragés à prendre les mesures adéquates afin d’améliorer leurs SIMT et de les adapter, notamment le modèle de type 3 en général, même s’ils peuvent opter pour le modèle de type 1 ou le modèle de type 2, en fonction de leurs contextes et de leur capacité institutionnelle ;

La Commission de l’Union africaine doit collaborer avec des partenaires internationaux, dont l’OIT, la CEA, l’OIM et l’OCDE, pour fournir une assistance aux États membres dans la mise en place des SIMT axé sur la demande, susceptible de fournir des informations de qualité aux parties prenantes ;

La Commission de l’Union africaine doit mettre à contribution le groupe de travail technique de l’UA sur l’information sur le marché du travail et l’économie informelle afin de guider et de coordonner le développement des SIMT de type 3 dans les États membres et les CER. Ce groupe de travail est chargé d’élaborer et de coordonner la mise en œuvre d’un plan visant à renforcer les capacités d’un SIMT de type 3, en collaboration avec la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF);

Les CER doivent créer des bourses régionales de travail sur la base des systèmes régionaux d’information sur la migration de la main-d’œuvre ;

Les États membres doivent mettre en place une unité nationale chargée de la coordination des SIMT relevant du ministère du Travail.

|  |
| --- |
| **Rapport de la Commission sur les activités du Groupe africain à Genève** |

1. Les ministres ont :
2. demandé au Groupe africain de maintenir la position sur le Commission de la CIT sur la violence et le harcèlement à l’égard des hommes et des femmes dans le monde du travail ;
3. approuvé conformément à la décision du Conseil exécutif EX. CL/Dec. 398 (XII) de janvier 2008, le CTS sur le développement social, le travail et l’emploi a examiné les candidatures pour des postes ci-après au sein de l’OIT, qui seront soumises par la suite aux organes de l’Union :

L’Angola comme Vice-président de la 108e Conférence internationale du travail (CIT) ;

Le Kenya comme président de la Commission de vérification des pouvoirs de la 108e CIT ;

Le Cameroun comme rapporteur de la Commission pour l’application des normes de la 108e CIT ;

**iv.** Le Mali comme porte-parole du Groupe africain pour la Commission plénière de la 108e CIT ;

L’Ouganda comme porte-parole de la Commission sur la violence et le harcèlement à l’égard des hommes et des femmes dans le monde du travail

Le poste de liaison pour la Commission de l’application des normes de la 108e CIT fait actuellement l’objet d’une consultation.

Le poste de Président du Conseil d’administration pour la période 2019 – 2020 fait également l’objet d’une consultation.

Candidatures africaines pour la période 2020-2023 pour l’instance dirigeante

* + - * Afrique australe – eswatini (membre titulaire), Namibie et Malawi (membres suppléants)
      * Afrique du Nord – Maroc (titulaire)), Libye (suppléant) Algérie (membre suppléant flottant)
      * Afrique de l’Ouest – Nigéria (membre titulaire), Sénégal et Niger (membres suppléants)
      * Afrique de l’Est – Ouganda et Rwanda (membres titulaires) Soudan (membre suppléant)
      * Afrique centrale – Cameroun (membre titulaire), Gabon (membre suppléant).

|  |
| --- |
| **EXPOSÉS** |

1. **Les ministres ont pris note des exposés ci-après faits au cours de la réunion d’Experts sur :**
   * 1. Lerapport du 1er Forum des institutions d’assurance sociale sur l’extension de la sécurité sociale aux travailleurs de l’économie informelle et du secteur rural et aux travailleurs migrants ;
     2. Le projet de Déclaration de Dakar sur les partenariats publics privés (PPP) pour le travail décent et le développement inclusif ;
     3. Les activités du Comité consultatif de l’UA sur la migration de la main d’œuvre (LMAC) ;
     4. LaMise en œuvre de la Déclaration Ouaga+10 et du Plan d’action pour l’emploi, l’éradication de la pauvreté et le développement inclusif : Rapport biennal ;
     5. Les conclusions de la Commission des Nations Unies sur le statut de la femme (ONU-CSW) sur les systèmes de protection sociale pour l’égalité entre les hommes et les femmes ;
     6. La Confédération du patronatde *Business Africa ;*

* + 1. L’Organisation de l’unité syndicale africaine (OUSA) ;
    2. La Confédération syndicale internationale (CSI-Afrique)
    3. L’Association panafricaine pour la productivité (PAPA)

|  |
| --- |
| **DATE ET LIEU DE LA 4E SESSION DU COMITÉ TECHNIQUE SPÉCIALISÉ SUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL, LE TRAVAIL ET L’EMPLOI** |

1. ESwatini a confirmé l’offre d’accueillir la 4ème session ordinaire du Comité technique spécialisé sur le développement social, le travail et l'emploi, dont la date sera fixée ultérieurement par le Bureau, en consultation avec la Commission et le gouvernement d’Eswatini.
2. Les ministres ont adopté le rapport tel qu’amendé.

|  |
| --- |
| **CLOTURE** |

1. Dans son allocution de clôture, la Commissaire aux Affaires sociales, S.E. Amira El-Fadil, a exprimé sa profonde gratitude à l’ensemble des participants qu’elle a félicité pour le caractère efficace et productif de leurs sessions, ce qui a permis de traiter de manière critique la nécessité des investissements stratégiques et du renforcement des principales institutions qui jouent un rôle déterminant dans la planification politique, la mise en œuvre et l’appropriation de l'Agenda 2063 et de l'Agenda 2030 pour assurer un développement durable, qui est réalisable grâce à nombres de politiques, programmes et stratégies.
2. La Commissaire a assuré les participants que la Commission ne ménagera aucun effort afin de mettre en œuvre les décisions issues des deux dernières sessions ordinaires du Comité technique spécialisé sur le développement social, le travail et l'emploi, tenues respectivement en 2015 et 2017, et qui ont donné lieu à un nombre de documents soumis à cette troisième session ordinaire du CTS, pour examen et adoption. Elle a également mis en exergue le rôle fondamental et déterminant des deux projets de document de politique générale qui ont fait l'objet de délibérations, afin de renforcer le processus d'inclusion et de développement durables. Elle a conclu son allocution par un appel aux participants afin qu’ils veillent à ce que les recommandations du CTS soient sous-tendues par la volonté d'avoir un impact sur les populations sur le terrain, tout en tenant compte des réalités auxquelles elles sont confrontées. Elle a par ailleurs indiqué qu'il s'agissait là de l’un des objectifs les plus importants devant guider les efforts déployés en faveur des investissements stratégiques substantiels dans le domaine du développement social, de la sécurité sociale et de la protection sociale.
3. Le Président du Bureau de la troisième session du CTS, S.E.M. le Ministre Séni Mahamadou Ouédraogo, a remercié l’ensemble des participants à la cérémonie de clôture de la réunion ministérielle de la troisième ordinaire du Comité technique spécialisé sur le développement social, le travail et l'emploi (CTS-DSTE). Il a par ailleurs mis en exergue l'importance du thème de cette session, compte tenu des ambitions de chacun concernant la réalisation de l'Agenda 2063. Il a également indiqué que les discussions, les présentations et les échanges, qui ont eu lieu aussi bien au cours de la réunion d'experts que lors de la réunion ministérielle, ont permis, dans un esprit collectif et de responsabilité partagée, d'examiner plus en fond ces questions afin de relever les défis auxquels nos États sont confrontés.
4. Il a ajouté que le développement social et l'éradication de la pauvreté grâce à des investissements stratégiques exigent de tous non seulement la maîtrise des questions ainsi que celle des principaux points de l'ordre du jour et des programmes, mais également l’optimisation des capitaux, du potentiel et des ressources de nos différents pays. Il a par ailleurs lancé un appel à l’ensemble des participants à soutenir davantage la Commission de l'Union africaine dans son rôle primordial dans le cadre de la réalisation des objectifs qu'elle s'est fixée, et à accorder aux partenaires sociaux l'attention qu'ils méritent afin qu'ils puissent jouer efficacement leur rôle.
5. Il a invité l’ensemble des participants à prendre leurs responsabilités afin de veiller à ce que les diverses recommandations issues de cette troisième session du CTS soient effectivement mises en œuvre, avant de les assurer de sa détermination à présider le Bureau du CTS pour les deux prochaines années.

**PROJET**

**DÉCLARATION 2019 DES CHEFS D’ÉTAT ET DE GOUVERNEMENT DE L’UNION AFRICAINE SUR LA DÉMOCRATISATION**

**DU CONSEIL D’ADMINISTRATION DE L’ORGANISATION**

**INTERNATIONALE DU TRAVAIL**

***Préambule***

**Considérant** que la composition actuelle des membres gouvernementaux[[1]](#footnote-1) du Conseil d'administration de l’Organisation internationale du Travail (OIT) n’est pas démocratique, car dix (10) membres désignés par la Constitution comme les pays dont l’importance industrielle est la plus considérable[[2]](#footnote-2) occupent des sièges non électifs tandis que les 177 autres membres ont droit à dix-huit (18) sièges électifs, répartis entre les quatre régions de l’OIT et soumis à des élections tous les trois ans ;

**Reconnaissant** que l’équité et l’égalité de représentation au sein du Conseil d’administration de l’OIT ne seront concrétisées que par l’entrée en vigueur de l’instrument d’amendement de 1986 à la Constitution de l’OIT, qui vise notamment à abolir les sièges non électifs ;

**Reconnaissant en outre** que l’entrée en vigueur de l'instrument de 1986 requiert sa ratification ou son acceptation par les deux tiers des 187 membres que compte actuellement l’OIT (soit 125 membres), parmi lesquels doivent figurer au moins cinq des dix Membres dont l'importance industrielle est la plus considérable ;

**Notant** que 28 sièges de membres adjoints gouvernementaux du Conseil d’administration ont été introduits en guise de mesure administrative intérimaire en 1995 dans le cadre des amendements au Règlement de la Conférence internationale du Travail en attendant l’entrée en vigueur de l’instrument d’amendement à la Constitution de l’OIT ;

**Notant en outre** que ladite mesure intérimaire reflète autant que possible l’amendement de 1986 en ce qui concerne la composition du groupe gouvernemental en répartissant le plus équitablement possible les 28 sièges de membres adjoints parmi les quatre régions de l’organisation : Asie, Afrique, Amériques et Europe ;

**Constatant** qu'au 14 février 2019, 109 ratifications et acceptations avaient été enregistrées, dont deux émanant de Membres dont l'importance industrielle est la plus considérable (Inde et Italie).

**Constatant en outre** que seize (16) autres ratifications ou acceptations sont nécessaires pour que l’instrument d’amendement de 1986 entre en vigueur, parmi lesquelles au moins trois doivent émaner de Membres dont l’importance industrielle est la plus considérable (Brésil, Chine, États-Unis, Fédération de Russie, France, Japon, Royaume-Uni) ;

**Préoccupés** par le fait que si le seuil des deux tiers doit être atteint sans les trois ratifications ou acceptations supplémentaires émanant de 3 des 8 pays restants dont l’importance industrielle est la plus considérable, l'instrument d'amendement de 1986 n'entrera pas en vigueur, étant donné que tout amendement de la Constitution doit être ratifié par au moins cinq des dix pays dont l’importance industrielle est la plus considérable, conformément à l’article 36 de la Constitution de l’OIT;

**Conscients** que la démocratisation du Conseil d'administration du BIT

1. fait partie des actions inachevées de l’OIT qui affectent tous les Membres de l’Organisation qui n’occupent pas de sièges non électifs et que ces Membres ont la responsabilité collective de promouvoir la ratification de l’instrument d’amendement de 1986 ;
2. doit être traitée de toute urgence en ce moment où l’OIT entre dans son deuxième centenaire.

**Conscients** que cette question inachevée est liée à la justice sociale, qui est au cœur de l'Organisation et de ses activités, l'OIT devrait donner l'exemple au sein du système des Nations Unies.

**Appel à l'action immédiate**

**Nous,** chefs d’État et de gouvernement de l’Union africaine, en notre qualité d’États Membres de l’Organisation internationale du Travail;

1. **Exprimons** notre préoccupation devant l’absence de progrès dans l’amélioration de la gouvernance au sein du Conseil d’administration de l’OIT.
2. **Rappelons** les paragraphes 60 et 62 de notre Agenda 2063 dans lesquels nous préconisons une participation égale aux institutions et réformes multilatérales de l'Organisations des Nations Unies et d'autres institutions internationales.

**Convenons de ce qui suit :**

1. **Nous appelons** le Directeur général du BIT à porter la présente Déclaration, dans laquelle nous demandons une action immédiate, à l'attention de tous les Membres de l'Organisation qui n’ont pas encore ratifié l'instrument d'amendement de 1986.
2. **Nous exhortons** tous les Membres n’ayant pas encore ratifié l'instrument d'amendement de 1986 à le faire immédiatement afin d'instaurer l'équité et l'égalité de représentation au sein du Conseil d'administration dans le deuxième centenaire de l'OIT.
3. **Nous appelons** les huit Membres désignés actuellement comme les pays dont l'importance industrielle est la plus considérable, occupant des sièges non électifs et n'ayant pas encore ratifié l'instrument de 1986, à le faire sans délai, vu que la structure actuelle du Conseil d'administration de l'OIT ne reflète aucunement l'égalité souveraine de tous les Membres énoncée dans l’article 1 de la Charte des Nations Unies.

EN FOI DE QUOI, nous, chefs d’État et de gouvernement, ou nos représentants dûment mandatés, avons signé la présente Déclaration.

Fait à \_\_\_\_\_\_\_\_\_, ce \_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ 2019, en quatre (4) textes originaux, en langues anglaise, arabe, française et portugaise, tous les quatre textes faisant également foi.

1. Membres titulaires du Conseil d’administration (28 membres gouvernementaux, 14 travailleurs et 14 employeurs) soit un total de 56. [↑](#footnote-ref-1)
2. Brésil, Chine, France, Allemagne, Inde, Italie, Japon, Fédération de Russie, Royaume Uni et Etats-Unis [↑](#footnote-ref-2)